



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 61

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 26 novembre 2025

Appel

27 délégués sont présents.

Excusés : Mme Arn (Chavannes) - M. Rayroud (Chavannes) - M. Iseni (Ecublens)- Mme Schneider (Renens)

Absents : M. Delaquis (Renens) - M. Montabert (Renens) - Mme Storari (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié par l'ajout d'un point 7 « Réponse au postulat de Mme Chiara Storari pour une confiance accrue de la police régionale de l'Ouest lausannois « prévention des discriminations et formation fondée sur les travaux scientifiques ».

Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2025

M. Constant (Renens) relève qu'en page 8, la question concernant le bâton tactique n'a pas été posée par M. Delaquis (Renens), mais par lui-même.

Concernant le compte 6003.3170, M. Constant (Renens) demande que la formulation « il demande » soit remplacée par son nom, dès lors qu'il est l'auteur de la demande.

Le PV modifié est adopté à la majorité (1 abstention).

3. Assermentation(s)

--

4. Communications du Bureau - Correspondance(s)

La Présidente rappelle les prochaines séances du Conseil intercommunal :

- Mercredi 18 mars 2026
- Mercredi 20 mars 2026

Elle informe également que l'assermentation de la prochaine législature aura lieu le 1er juillet 2026 à 18 h 00.

5. Communication(s) du Comité de Direction

M. Clément, président du Comité de direction, revient sur la question figurant en page 8 du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 afin de répondre à la question posée par M. Constant (Renens).

La passerelle OBV - OFROU constitue le canal obligatoire pour les démarches liées à la procédure des amendes d'ordre. Dans ce cadre, les corps de police transmettent des requêtes de masse à l'OFROU afin d'obtenir l'identité des détenteurs de véhicules à partir de la base nationale, ainsi que, le cas échéant, auprès des registres étrangers interconnectés.

Chaque requête est facturée, les coûts couvrant l'accès à la base des détenteurs, l'exploitation technique de la plateforme et le traitement automatisé des échanges.

Les réponses sont ensuite restituées sous forme consolidée dans les outils métier des polices, notamment EpsiPol (Abraxas), assurant un traitement sécurisé et standardisé des données.

6. Préavis 06/2025 « Demande de crédit complémentaire au préavis du crédit d'investissement n° 07/2024 "Renouvellement du Data Center POL" et clôture du préavis »

La Présidente, Mme Dutoit, demande à l'Assemblée l'autorisation de faire intervenir les officiers de la POL en cas de questions trop techniques. L'Assemblée approuve cette demande.

M. Marchon (Bussigny), Président de la commission ad hoc, lit le rapport de la commission.

M. Constant (Renens) signale qu'à la page 2, il est mentionné la séance du Conseil intercommunal du 19 novembre alors qu'il s'agissait du 25 novembre. La Présidente informe qu'il n'est pas possible de modifier le préavis. L'information sera mentionnée dans le PV.

M. Morel (Ecublens) revient sur le problème lié aux licences Microsoft Office, dont le coût augmente sans cesse. Il souligne également la dépendance à une grande entreprise américaine qu'il juge peu fiable. Il suggère qu'une réflexion soit menée au niveau du Comité de Direction concernant des solutions alternatives en matière de bureautique. Il précise qu'il serait possible d'utiliser des logiciels libres et gratuits, tels que LibreOffice.

Il émet le vœu que le Comité de Direction investigate la manière dont les différents modules de Microsoft Office sont utilisés par les collaborateurs de la POL et étudie leur remplacement à moyen terme par un logiciel libre.

Il ajoute que certaines entités publiques en Europe commencent à se détourner des solutions Microsoft et à recourir à des logiciels libres.

M. Clément prend note des questions. Le Comité de Direction va se tourner auprès du service informatique et analyser tous les éléments (pratique et sécurité).

M. Wyssa (Bussigny) approuve ce que M. Morel a dit sur ces possibilités. Des réflexions ont lieu partout. Il faudra faire des tests de compatibilité.

M. Marchon (Bussigny) explique qu'à l'époque, un conseiller d'État, M. Marthaler, avait introduit l'utilisation de logiciels libres sur certains PC mais l'État a finalement rétro-pédalé, la mise en œuvre n'étant ni aussi facile ni aussi simple que prévu.

Mme Dutoit, Présidente, lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 06/2025 du Comité de Direction du 3 septembre 2025.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De valider la décision prise par le Comité de Direction en date du 09 avril 2025, soit de valider l'offre pour l'acquisition des licences Microsoft 365 Pro Suisse pour un montant de CHF 119'991.- TTC, ceci afin de garantir la continuité du projet de renouvellement du Data Center et d'en limiter les coûts.
2. D'octroyer au Comité de Direction un crédit complémentaire au préavis d'investissement n°07/2024 « Renouvellement et mutualisation du Data Center POL » d'un montant total de CHF 46'737.70 (détail dans l'annexe).
3. De financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.

Cette dépense complémentaire de CHF 46'737.70 sera ajoutée au montant du crédit initial et sera comptabilisée dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique n°6029.5060.110 "Renouvellement du Data Center".

Cette dépense sera amortie sur 5 ans

Prend acte que l'acceptation de cette demande de crédit complémentaire clos également le préavis n°07/2024 "Renouvellement du Data Center POL".

7. Réponse au postulat de Mme Chiara Storari « pour une confiance accrue de la police régionale de l'Ouest lausannois « prévention des discriminations et formation fondée sur les travaux scientifiques »

Mme Dutoit, Présidente ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

A la majorité, (une abstention), ce postulat est classé.

8. Questions – divers

Mme Pamela Raboud (Ecublens) a donné sa démission avec effet au 30.11.2025 suite à un changement de domicile. Elle a beaucoup apprécié son immersion à Police Secours et lit un texte à haute voix qu'elle souhaite déposer comme vœu.

Chères conseillères, chers conseillers communaux, Chers membres du Codir,

Comme certains d'entre vous le savent déjà, je démissionnerai de mon poste de conseillère communale à Ecublens, et par conséquent de mes fonctions au sein de cette commission intercommunale, avec effet au 30 novembre 2025. Cette décision découle de mon prochain déménagement en dehors du district de l'Ouest lausannois.

Avant mon départ, j'avais particulièrement à coeur de pouvoir effectuer une immersion au sein d'une unité de la Polouest. J'ai eu la chance de vivre cette expérience durant la nuit du 19 au 20 novembre 2025. J'avais, je l'avoue, une certaine appréhension à l'idée de me retrouver sur le terrain, au milieu des membres des forces de l'ordre, mais ils ont su me mettre à l'aise très rapidement.

Cette nuit a été riche en explications, et j'ai pu assister à plusieurs interventions intéressantes, même si mineures. J'ai été profondément impressionnée par ce que j'ai découvert, ainsi que par la bienveillance, le dévouement et l'engagement de ces agentes et agents qui œuvrent jour et nuit pour notre sécurité.

À la suite de cette immersion, j'aimerais formuler quelques souhaits d'amélioration :

1. **La politique de remboursement des chaussures de service** Les chaussures constituent un élément essentiel de leur équipement professionnel. À ce jour, le règlement prévoit le remboursement d'une paire tous les deux ans, à hauteur d'un montant fixe. Or, cet équipement est utilisé environ quarante heures par semaine, tout au long de l'année, dans des conditions parfois difficiles. Il me semblerait pertinent de considérer un renouvellement annuel.
2. **L'utilisation de téléphones privés à des fins professionnelles** Le fait d'utiliser leurs téléphones personnels pour photographier des cartes d'identité ou d'autres documents soulève, selon moi, un enjeu important de protection des données. Cela concerne autant les collaboratrices et collaborateurs, qui se voient parfois contraints de communiquer leur numéro privé, que les personnes contrôlées, dont les données transitent sur des appareils non sécurisés.
3. **La gestion de la flotte de véhicules de service** La logistique liée aux véhicules de secours mériterait une réflexion approfondie. Certains véhicules sont actuellement accidentés, en maintenance, dépareillés ou autrement indisponibles. Il pourrait être judicieux d'envisager une uniformisation de la flotte, en optant pour une même gamme de véhicules, similaires à ceux de la gendarmerie ou d'autres polices régionales, déjà partiellement équipés et qu'il suffirait de floquer. Une telle démarche permettrait de maintenir le budget tout en améliorant la disponibilité opérationnelle.
4. **Les postes de travail** J'aimerais également souligner l'importance de disposer de postes de travail adaptés et ergonomiques. Lors de mon immersion, j'ai constaté que le nombre de postes disponibles est insuffisant et que l'espace pourrait accueillir davantage d'ordinateurs afin de répondre aux besoins de l'équipe. Certains espaces ne permettent par ailleurs pas toujours aux agentes et agents d'effectuer leurs tâches administratives dans des conditions optimales. Une réflexion sur l'aménagement, le confort, l'équipement informatique ainsi que l'ergonomie générale des bureaux contribuerait à améliorer leur bien-être et leur efficacité au quotidien.
5. **Reconnaissance et équité dans les conditions de travail** L'attractivité de la profession est fortement influencée par les conditions de travail et la reconnaissance des efforts fournis. Les horaires, souvent irréguliers et exigeants, ainsi que les contraintes spécifiques du métier peuvent rendre le recrutement et la fidélisation des agents plus difficiles. Par exemple, dans certains cas, lorsqu'un agent remplace un collègue à la demande de la hiérarchie, il peut perdre jusqu'à 30 minutes de travail, car il doit reprendre le tournoi suivant avec son unité. Or, ces agents accomplissent cette tâche pour le bien commun et pour soutenir leurs collègues. Il me semble donc juste qu'ils puissent reconserver leur horaire normal sans perte d'heures, afin que leur engagement soit pleinement reconnu. Améliorer la flexibilité des horaires, compenser les contraintes liées aux remplacements et valoriser ces efforts contribuerait non seulement à la

motivation des agents, mais également à rendre la profession plus attractive pour de futurs candidats.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes que j'ai rencontrées et avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer au sein de cette commission et sur le terrain. Cette expérience m'a permis de mieux comprendre le quotidien des agentes et agents, leur engagement sans faille et l'importance de conditions de travail adaptées et valorisantes. Je souhaite que les réflexions et propositions que je formule ici puissent contribuer, à leur niveau, à améliorer les conditions de travail, renforcer l'attractivité de la profession et soutenir durablement l'excellent travail accompli par tous.

Mme Krattinger-Boudgelta (Prilly) prend la parole et explique que la Commission de gestion a choisi le thème de Police Secours pour l'année prochaine. Elle reviendra probablement sur les propos de Mme Raboud (Ecublens) dans son rapport.

M. Marchon (Bussigny) a lu dans la presse que la gendarmerie et les polices communales allaient s'équiper de bodycams. Il demande si la POL disposera également de ce matériel et ce qui est prévu à ce sujet.

M. Clément revient sur les propos de Mme Raboud (Ecublens) et explique que la Commission du personnel fait remonter les différentes problématiques (téléphones, matériel, etc). Il précise que des rencontres régulières ont lieu entre le Comité de Direction et la Commission du personnel.

Pour les bodycams, M. Clément propose que le Commandant prenne la parole.

Le Commandant explique que le projet de loi a été déposé au Grand Conseil, mais n'a pas encore été débattu. Des travaux parlementaires devront avoir lieu afin de modifier la loi sur la police, ce qui permettra de disposer de la base légale nécessaire à l'utilisation des bodycams.

Il précise que le Comité de Direction a prévu, dans le plan des investissements, l'acquisition de bodycams ainsi que de tasers, ces derniers faisant également l'objet d'un projet pilote à la gendarmerie.

Le Comité de Direction reviendra avec un préavis afin de soumettre ces deux dossiers, en premier celui des bodycams, puis celui des tasers.

La séance est levée à 20h32.

La Présidente :



C. Dutoit

La Secrétaire :



S. Gosteli